

Un nouveau dispositif pour mesurer les stocks annuels d'entreprises

Depuis la parution, en mars 2024, de l'*Insee Résultats* sur les stocks d'unités légales et d'établissements économiquement actifs pour les années 2014 à 2021, les dénombrements d'unités légales et d'établissements sont produits selon un dispositif et une méthodologie renouvelés. Désormais, seuls sont décomptés les unités légales et établissements, marchands et productifs, ayant eu une activité économique effective au cours de l'année. En conséquence, les nouveaux stocks sont plus réduits, de 14 % en 2020, que ceux produits par l'ancien Répertoire des entreprises et des établissements (REE).

Une refonte visant à mieux approcher les unités légales et établissements réellement actifs

Le nouveau dispositif de démographie d'entreprises, appelé Système d'information sur la démographie d'entreprises (SIDE), vise à mieux rendre compte des unités légales et des établissements ayant eu une activité réelle au cours de l'année.

Le dispositif SIDE s'appuie pour cela sur la définition des « entreprises actives » du règlement sur les statistiques européennes d'entreprises (règlement (UE) 2019/2152 du Parlement européen et du Conseil, complété du règlement d'exécution (UE) 2020/1197 de la Commission), qui considère comme « actives », les entreprises ayant réalisé un chiffre d'affaires positif ou ayant eu des salariés au cours de l'année.

Cette définition conduit à restreindre les stocks aux unités légales et établissements pour lesquels une activité économique réelle est observée, et permet ainsi de refléter plus fidèlement leurs évolutions, que ce soit par secteur d'activité, par type d'entreprise ou sur un champ géographique donné.

Concrètement, selon le dispositif SIDE, le caractère « économiquement actif » des unités légales est établi sur la base des critères suivants, connus de sources administratives : chiffre d'affaires positif, effectifs salariés au cours de l'année ou à défaut, déclaration fiscale se rapportant à l'année considérée. Par exception, s'agissant des unités légales relevant du régime du micro-entrepreneur, seul un critère de chiffre d'affaires est appliqué : on considère comme actives les unités ayant déclaré un chiffre d'affaires strictement positif au cours de l'année.

Quant aux établissements, ils sont considérés comme « économiquement actifs », selon le dispositif SIDE, s'ils ont employé des salariés au cours de l'année ou s'ils ont été siège d'une unité légale « économiquement active ».

Des unités légales et établissements « économiquement actifs » moins nombreux que dans les anciens dénombrements du répertoire des entreprises et des établissements (REE)

En raison des nouveaux critères d'activité appliqués, les nombres d'unités légales et d'établissements « économiquement actifs » sont significativement inférieurs à ceux issus du répertoire des entreprises et des établissements (REE), précédemment utilisé pour calculer la démographie d'entreprises, d'environ 14 % en 2020 à la fois pour les unités légales et les établissements.

En effet, un nombre significatif d'unités légales ou d'établissements considérés comme actifs du point de vue administratif, car immatriculés et non cessés au répertoire Sirene, n'ont en fait pas d'activité économique observable. Ces unités légales ou établissements sont absents des dénombrements du dispositif SIDE alors qu'ils étaient pris en compte dans ceux du REE. Il s'agit principalement d'unités ayant cessé toute activité économique effective, sans que leur cessation d'activité n'ait été signalée au répertoire administratif Sirene. Cette situation concerne également certaines unités légales nouvellement immatriculées au répertoire Sirene, mais qui n'ont pas encore démarré leur activité économique. Pour l'année 2020, un peu plus de 20 % des unités légales présentes dans le REE ne sont pas considérées comme économiquement actives et sont donc absentes des dénombrements du dispositif SIDE.

A l'inverse, l'alignement du nouveau dispositif SIDE sur le champ des statistiques structurelles d'entreprises du dispositif Esane (Élaboration des Statistiques ANnuelles d'Entreprises) conduit à intégrer dans les nouveaux stocks, en 2020, environ 8 % d'unités légales et 12 % d'établissements qui étaient auparavant absents du REE. Les dénombrements effectués par le dispositif SIDE couvrent en effet l'ensemble des unités légales ou établissements non agricoles produisant des biens ou des services et appartenant au secteur marchand (vendant des biens ou des services à un prix économiquement significatif). Cette définition conduit en particulier à comptabiliser dans les nouveaux stocks les unités légales considérées comme « non exploitantes », c'est-à-dire mettant à disposition d'une autre unité productive des moyens de production, qui étaient exclues du REE. Celles-ci peuvent générer de la valeur ajoutée et relèvent donc bien de la statistique d'entreprise.

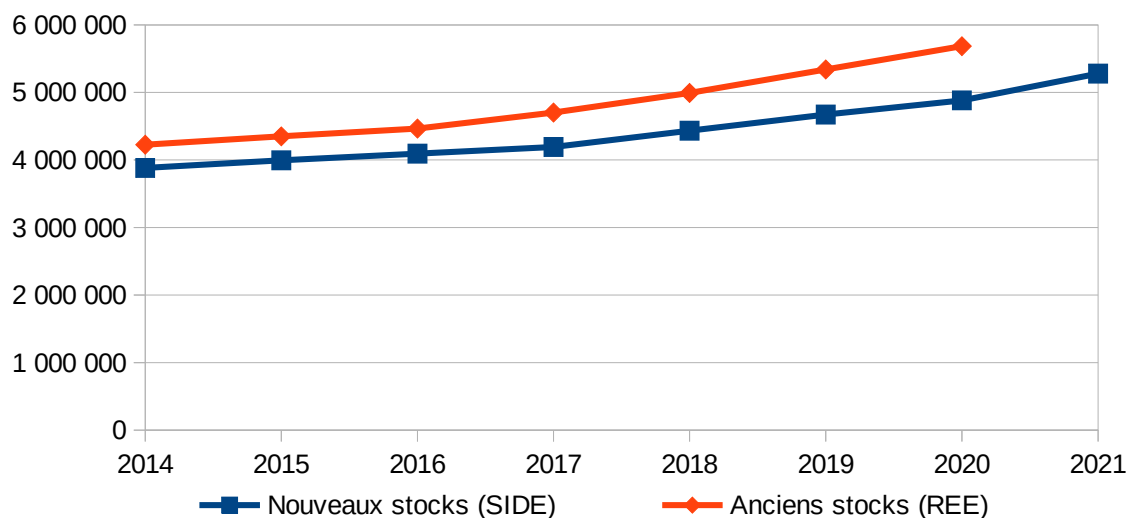
De plus, les dénombrements produits par le dispositif SIDE tiennent compte de toutes les unités légales et établissements ayant été actifs au cours de l'année, même en cas de cessation en cours d'année. Au contraire, ceux du REE portaient sur les unités légales et établissements actifs en fin d'année. Environ 3 % à 4 % des unités légales et des établissements comptés dans les nouveaux stocks sont en fait inactifs en fin d'année, et étaient donc absents, pour cette raison, du REE.

Une évolution des stocks moins dynamique

Selon le nouveau dispositif SIDE, 5,3 millions d'unités légales ont été économiquement actives au cours de l'année 2021. Afin de fournir une profondeur d'analyse suffisante, les nombres d'unités légales et d'établissements ont été recalculés avec le nouveau dispositif sur la période 2014 à 2020.

Sur cette période, le nombre d'unités légales économiquement actives augmente de 3,9 % en moyenne par an. La hausse annuelle est plus importante selon le REE, de 5,1 %, car le taux d'unités ne montrant aucun signe d'activité économique durant l'année est plus élevé que le taux de cessations déclarées au répertoire Sirene.

Graphique 1 : dénombrements annuels des unités légales en France, selon le nouveau dispositif SIDE et selon le REE.

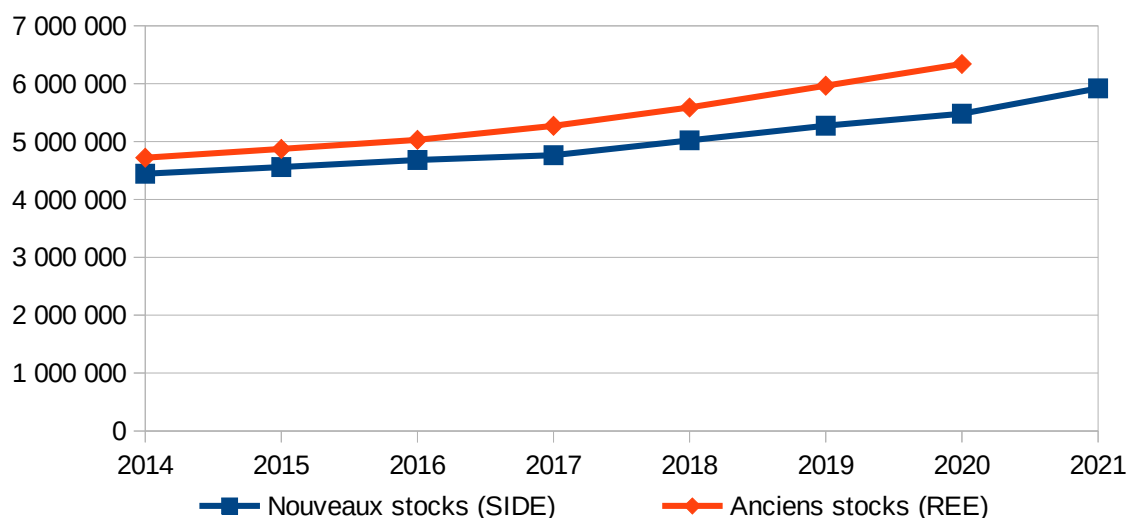


Note de lecture : en 2020, 4,9 millions d'unités légales sont économiquement actives selon le dispositif SIDE, mais 5,7 millions sont présentes dans les stocks du REE.

Source : Insee, *Système d'information sur la démographie d'entreprises (SIDE)* et *Répertoire des entreprises et des établissements (REE)*.

Au cours de l'année 2021, 5,9 millions d'établissements ont eu une activité économique constatée, au sens du dispositif SIDE. Au cours de la période 2014 à 2020, le stock d'établissements économiquement actifs a crû de 3,6 %, tandis que le stock du REE a augmenté de 5,0 % par an.

Graphique 2 : dénombrements annuels des établissements en France, selon le nouveau dispositif SIDE et selon le REE.



Note de lecture : en 2020, 5,5 millions d'établissements sont économiquement actifs selon le dispositif SIDE, mais 6,3 millions d'établissements sont présents dans le REE.

Source : Insee, *Système d'information sur la démographie d'entreprises (SIDE)* et *Répertoire des entreprises et des établissements (REE)*.